



VÉRIFICATION DU MANDAT DE PRÉPOSÉ DE L'ÉPREUVE DE TRAVAIL AU TERRIER (PRÉPOSÉ ASSIGNÉ AU JUGE)

Définition : Personne qui aide le juge à gérer la proie pour le travail au terrier senior et à gérer la proie et les obstacles pour le travail au terrier de maître. Le préposé assigné au juge peut aussi agir en tant que chronométrateur, si le juge le désire.

Nom du préposé assigné au juge : _____ N° d'adhésion
Au CCC : _____

Nom du club : _____

Date(s) de l'épreuve : _____

Nom du juge officiant : _____

INDIQUER LA CLASSE À LAQUELLE LE PRÉPOSÉ A ÉTÉ ASSIGNÉ ET LE NOMBRE DE CHIENS DANS LA CLASSE

Chien de travail au terrier sénior Nombre de chiens : _____

Chien de travail au terrier maître Nombre de chiens : _____

Commentaires : _____

Signature du (de la) secrétaire de l'événement : _____ Date : _____

Signature du préposé : _____ Date: _____

Signature du juge : _____ Date: _____